

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 401 promulguant le décret du 16 Octobre 1914, portant autorisation de déroger dans certains cas au règlement général sur La solde.

n° 401

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 novembre 1914

Numéro JO
n° 217 du 30/11/1914

Date du numéro
30 novembre 1914

VISAS

Le Gouverneur p.i, de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1884: Vu le décret du 15 Octobre. 1914, portant autorisation de déroger, dans certains cas, au règlement général sur la solde et les allocations accessoires des fonctionnaires, employés et agents des services coloniaux et locaux: Vu la publication dudit décret au Journal Officiel de la République Française du 18 Octobre 1914;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans la colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 16 Octobre 1914 susvisée.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.